

LES RÉGIONS PRISES EN OTAGE

par Danie Harvey

Directrice générale du Mouvement action-chômage de Charlevoix

Depuis l'an 2000, Charlevoix et d'autres régions profitent de mesures transitoires, ces mesures ont été mises en place suite au redécoupage des régions économiques pour l'assurance-emploi. Après que toute la région se soit levée

debout, le gouvernement libéral de l'époque a « offert » à la population des mesures permettant une adaptation à la nouvelle réalité. Dix ans plus tard ces mesures sont toujours présentes, chose étrange puisqu'elles devaient se terminer en 2005... Le gouvernement fait preuve de négligence et il refuse de régler une fois pour toute le problème qu'il a créé... On le déplace, comme ça on s'engage moins ! Ensuite, le gouvernement a reconnu que le programme de l'assurance-emploi était mal adapté. Le résultat? Des projets pilotes ! Les régions ayant un haut taux de chômage ont bénéficié d'une panoplie de ces projets !

Oh! Malheur! À la veille de la fin du premier projet pilote,

rien ne nous laissait croire qu'il serait reconduit, ni les jours suivants d'ailleurs. Alors voici que le nombre d'appels a cru sans cesse à nos bureaux, les travailleurs étant inquiets, les employeurs aussi. Que nous réservera l'avenir? Et le comble :

Il est clair pour notre organisation que la Loi est désuète et mésadaptée.

le 23 octobre annonce la fin de celui qui avantageait monétairement les chômeurs, c'est pas la panique mais l'inquiétude s'amplifie.... 1 appel sur 2 logé à notre bureau est à ce sujet : Comment sera calculé ma prochaine prestation ? Est-ce que j'aurai assez de semaines de travail pour ne pas être pénalisé par le nouveau calcul ? Qu'est-ce que c'est que cette histoire de dénominateur ? Depuis un mois, nous sommes pessimistes, peu de chances de reconduction.

Mais voilà que, contre tout attente, un communiqué met fin à toute cette saga, le gouvernement reconduit les projets pilotes, pas tous, mais les plus importants pour les régions comme Charlevoix. Nous nous empressons de

faire parvenir la nouvelle à la radio locale qui diffuse l'information instantanément. Nous contactons nos membres pour leur annoncer la « bonne nouvelle ». Soupir de soulagement....

Toutefois restons vigilants, tout ça demeure temporaire. Les mêmes inquiétudes, les mêmes questions, reviendront l'automne prochain: la Loi n'est pas changé ! Le Mouvement Action-Chômage de Charlevoix trouve odieux que le gouvernement Harper, prenne en otage la population ! Qu'est-ce-que c'est que cette façon de faire ? S'il le savait, pourquoi a-t-il attendu au 12 octobre pour en faire l'annonce ? Semer la panique et l'inquiétude ne sont rien pour améliorer son capital de sympathie, mais en fait : qui peut avoir encore de la sympathie pour un gouvernement sans cœur ni sens moral ? Pas nous en tout cas ! Il est clair pour notre organisation que la Loi est désuète et mésadaptée. Il faut sans tarder y apporter des modifications importantes qui amélioreront le sort de tous les Canadiens, mais particulièrement le sort de nos concitoyens des régions.



Dîner de financement du Comité Chômage de Montréal

Le 29 octobre 2010, le CCM, en collaboration avec le CNC, organise son troisième dîner bénéfice prenant la forme, cette fois-ci, d'une conférence. Le dîner aura lieu à l'ancienne Station de pompage d'Youville avec comme conférenciers M. Gilles Duceppe, chef du Bloc Québécois, ainsi que M. Jack Layton, chef du Nouveau Parti Démocratique. Au coût de 150\$ le billet, les bénéfices seront remis au Comité Chômage de Montréal.



Manifestation des Sans-Chemise de Charlevoix en 2003 devant le Manoir Richelieu de Pointe-au-Pic.

Dialogues dans l'ombre PERSONNE N'EST À L'ABRI...

par Patrice Viau

Membre du conseil d'administration du Comité Chômage de de Montréal

Pat se rend au bureau de Service Canada afin de faire une demande d'assurance-emploi.

Agent de chômage : Bonjour M. qu'est-ce que je peux faire pour vous?

Pat : Ben, je viens de me faire mettre à pied, alors je viens remplir ma demande de prestations d'assurance-chômage.

AC : Ah pardon! on dit assurance-emploi maintenant. Quand vous venez ici, vous n'êtes pas assuré d'avoir du chômage!

P : Ah? Quelle coïncidence, dehors, on est pas assuré d'avoir de l'emploi!

AC : Allons monsieur, y'a plein d'emplois pour qui est motivé et veut travailler!

P : Ouais, mais moi, laver de la vaisselle et faire du télémarketing, ça m'intéresse pas ben ben... J'ai déjà donné durant mes études. Bon bref! Je pense profiter de cette période pour me réorienter.

AC : Vous comptez suivre de la formation? Attention! Vous devez être disponible et en recherche active d'un emploi!

P : Pas de problème, je veux travailler. En fait, j'ai commencé des cours du soir, je suis un peu saturé de travailler constamment devant un ordinateur. Alors... Est-ce qu'on peut vérifier pour les prestations auxquelles j'ai droit? Voici mon relevé d'emploi.

AC : Vous avez travaillé plus de 595 heures?

P : Oui, ça fait 10 ans que je travaillais là. Voyez, j'ai plus de 1900 heures.

AC : 1 900 heures, alors il ne devrait pas y avoir de problème, à Montréal présentement tu as normalement droit à 44 semaines de prestations. Mais, attend un peu, tu as perdu cet emploi il y a deux mois, pourquoi ne pas avoir fait votre demande dans les jours ayant suivi?

P : C'est simplement qu'immédiatement après j'ai eu un petit contrat pour mon frère, j'ai refait son site Internet. Peu importe, à combien de semaines de prestations ai-je droit?

AC : Travail autonome... ben là ça change pas mal la situation...

P : En quoi ça change la situation? J'ai pas d'emploi et ça fait 10 ans que je suis salarié.

AC : Et bien, c'est que nous prenons pour acquis que ta priorité sera de chercher des contrats et non de te chercher un emploi salarié. Mais il ne faut pas s'en faire, l'étude de ton dossier sera simplement un peu plus longue et tes chances d'être accepté moins grandes.

P : Plus long, me semble qu'un mois de délai administratif c'est déjà long. Avec le salaire que je faisais à mon ancien emploi j'ai jamais réussi à m'en mettre de côté.

AC : Vous êtes un dépensier à ce que je vois. Et bien c'est pas grave, car si tu es accepté les paiements se feront rétroactivement. Avec 55% de ton salaire, c'est amplement suffisant monsieur, vous verrez!

P : Amplement suffisant... Ouin... mettons que c'est un minimum.

AC : Tut tut tut... On se plaint le ventre plein, pourtant tu travailles à ton compte, ça doit être payant faire des sites Internet...

P : Minute M. l'agent, vous écrivez quand même pas dans votre dossier que je suis travailleur autonome.

AC : Oui, bien sûr que je vais l'écrire. Entre vous et moi, c'est ce que vous êtes.

P : Bon... vous entendez bien ce que vous voulez. Si j'ai bien compris, avec ce que vous venez d'écrire j'ai autant de chances d'avoir du chômage que de vous faire entendre raison...



Enquête, généralisation aveugle et drame humain

25 salariés, 6 à 30 décisions par individu, avec un résultat de 30 000\$ de dette (trop-payé) en moyenne pour chacun (variant entre 6 000 et 50 000\$). Un grand total de 700 000\$. Tel était l'ampleur du dossier dont nous avons pris connaissance en janvier dernier. La première fois que nous avons rencontré les travailleurs de cette entreprise saisonnière, plusieurs étaient complètement défaits, certains ayant même subi un choc nerveux.

Pour comprendre comment la Commission en était arrivé à rendre autant de décisions il nous faut commencer au début. Tout d'abord les employés de cette entreprise

sont des saisonniers, et travaillent à temps plein du printemps à la fin de l'automne. L'hiver ils font du déneigement sur appel, pour le même employeur. Toute l'histoire a débuté avec une enquête de la Commission de l'assurance-emploi à propos d'une banque d'heures mis en place par l'employeur. Ainsi l'hiver, les employés qui s'occupaient du déneigement déclaraient toujours le même nombre d'heures de travail, peu importe qu'il y ait eu du travail de déneigement ou non, puisqu'ils étaient payés de cette



façon par leur employeur (un nombre fixe d'heures par semaine). Les heures en surplus, s'il y en avait, étaient remboursées l'été, lors des journées de mauvais temps, puisque les employés ne pouvaient faire leur travail. Avec cette prémisses que ces travailleurs étaient déjà jugés et condamnés, les enquêteurs de l'assurance-emploi ont procédé à des interrogatoires musclés, parfois en barrant la porte de la pièce et en affirmant au travailleur présent que celui-ci ne pourrait quitter la pièce sans avoir avoué et signé une déclaration. Plusieurs ont, malgré tout, refusé de signer.

Suite en page 4

Assurance-emploi NOUS RÉCLAMONS UNE RÉFORME

par Pierre Céré
Porte-parole du CNC

Depuis juin 2004, les chômeurs des régions à fort taux de chômage* bénéficient d'une mesure spéciale : 5 semaines de prestations supplémentaires. Au printemps 2009, cette mesure avait même été étendue à l'ensemble des régions du Canada. On appelle une telle mesure « projet-pilote », car ayant un caractère administratif, à durée limitée. En d'autres mots, rendue à échéance, il est laissé à la discrétion du gouvernement de renouveler ou non la mesure. Depuis 2004, elle a été à chaque fois reconduite, et pour des périodes variant entre 18 et 24 mois. Cette fois-ci, le gouvernement a sérieusement hésité.

En effet, ce projet-pilote a pris fin le 11 septembre 2010 et l'annonce de son renouvellement n'est venue qu'un mois plus tard, soit le 12 octobre. Il est, cette fois-ci, renouvelé pour une période de 2 ans, mais on revient à la case départ, puisque seules les régions déjà désignées (soit à fort taux de chômage) y auront droit.



Qu'attendaient les conservateurs? Que les travailleurs saisonniers revivent à la fin de l'hiver prochain, les affres du « trou noir », c'est-à-dire la fin des prestations de chômage avant la reprise des activités (pêche, bois, tourisme, etc.)?

Quant aux autres projets-pilotes qui viennent à terme cet automne (le calcul sur les 14 meilleures semaines, le 40% de gain admissible, etc.), le gouvernement a aussi annoncé leur

reconduction, mais pour des périodes beaucoup plus courtes. Ainsi, celui du 40% de gain admissible qui devait se terminer le 4 décembre 2010 sera prolongé de seulement 8 mois, et prendra fin le 6 août 2011 (s'adresse à toutes les régions du Canada), alors que celui du calcul du taux de prestations effectué sur les 14 meilleures semaines est aussi prolongé de 8 mois et se terminera le 25 juin 2011. Ce dernier projet-pilote ne vise que les régions désignées.

C'est la valse des projets-pilote qui, à chaque fois, tient tout le monde en haleine.

Il est tout à fait extraordinaire qu'on augmente le taux de cotisation, comme cela se fera à compter de 2011, et qu'en même temps ce gouvernement gère nos protections à la petite semaine, et avec beaucoup de petite politique. Nous n'avons d'ailleurs pas oublié les 57 milliards de dollars qui ont été détournés par le gouvernement de la caisse d'assurance-emploi, ni que cette dette a été effacée lors du dernier budget fédéral, au printemps 2010. Ainsi pour arriver à ses fins, le gouvernement conservateur a usé de supercherie : il a aboli le « compte d'assurance-emploi » qui comptabilisait cette dette s'élevant à 57 milliards de dollars, et qui dérangeait tant ce même gouvernement, pour créer à côté un nouveau compte, le « compte des OPÉRATIONS d'assurance-emploi ».

Grâce à ce subterfuge, il a effacé la dette et imputé au nouveau compte, un déficit d'opérations. Les bandits de cravate ne sont tous, manifestement, des représentants d'agences financières...

Ce gouvernement a un comportement irresponsable au regard du régime d'assurance-emploi, et des besoins de la population. Il politise ce régime, l'utilise à des fins électorales. Pensons par exemple à cette création toute récente d'une nouvelle catégorie de

prestations spéciales d'assurance-emploi (15 semaines pour les familles des victimes d'actes criminels) en même temps que le porteur de cette revendication devenait sénateur et, depuis, souvent placé aux premières lignes pour justifier et défendre des projets de loi durcissant l'appareil judiciaire.

Une réforme de l'assurance-emploi devient pressante (...) c'est-à-dire adapter ce régime aux nouvelles réalités du travail, et donc aux besoins de la population.

Une réforme de l'assurance-emploi devient pressante. Une réforme visant sa modernisation, c'est-à-dire

adapter ce régime aux nouvelles réalités du travail, et donc aux besoins de la population. Une modernisation visant entre autres à assouplir et à simplifier son admissibilité, le calcul du taux et de la période de prestations, sa gestion. Il y a urgence.

Notre action vise un tel objectif.

* Au Québec, on parle de 6 régions économiques sur 12, soit : Bas St-Laurent et Côte-Nord, Centre du Québec, Chicoutimi-Jonquière, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Nord-Ouest du Québec et Trois-Rivières.

Documentaire À force de conviction

Le Conseil national des chômeurs et chômeuses a produit un documentaire sur l'assurance-emploi et la lutte qui entoure son amélioration.



Ce film relate les combats menés depuis tant d'années, et souvent avec si peu de moyens, pour l'amélioration du régime d'assurance-emploi, de façon à mieux protéger les travailleurs qui perdent leur emploi.

Durée: 40 minutes
Prix: 20\$
Pour le commander, contactez-nous:
Tel: 514-933-3764
Courriel: cnc@leinc.com

**Les groupes membres du
Conseil national des chômeurs et chômeuses**

**Regroupement des sans-emploi de l'Abitibi-
Temiscamingue**

851, 5e avenue, bureau 204, C.P. 206
Val d'Or, Qc, J9P 4P3
(819) 874-6649
rseat3@msn.com

Point de service à Rouyn Noranda:

243 avenue Murdoch
Rouyn-Noranda, Qc, J9X 5A4
Sur rendez-vous
Tel : 819-874-6649

Action chômage de Québec

1279, 4e avenue Québec, Qc, G1J 3B5
(418) 523-7117
acq-quebec@bellnet.ca

**Regroupement des chômeurs et chômeuses
de Sorel-Tracy**

324, boulevard Fiset, Sorel, Qc, J3P 3R2
(450) 743-7822
chomeurs@videotron.ca

Mouvement action-chômage de Saint-Hyacinthe

1195, rue Saint-Antoine, bureau 202
Saint-Hyacinthe, Qc, J2S 3K2
(450) 778-6023
mac@ntic.qc.ca
<http://www.macst-hyacinthe.qc.ca>

Mouvement action-chômage de Charlevoix

367, rue Sainte-Étienne, bureau 330
La Malbaie, Qc, G5A 1M3
(418) 665-3623
maccharlevoix@videotron.ca
<http://www.maccharlevoix.com>

Comité chômage du Haut-Richelieu

130, Jacques-Cartier Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc, J3B 6S6
(450) 357-1162
cchr@qc.aira.com

Point de service:

Comité Chômage du Suroît
Bureau à Salaberry-de-Valleyfield, QC
Sur rendez-vous
Sans frais: 1-877-357-1162

Comité chômage de Montréal

3734, avenue du Parc, Montréal, Qc, H2X 2J1
(514) 933-5915
ccm@comitechomage.qc.ca
<http://www.comitechomage.qc.ca/>

CNC

CONSEIL NATIONAL DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES

Enquête, généralisation aveugle et drame humain

Suite de la page 2

Durant les entrevues, parsemées de sous entendus et de préjugés, les enquêteurs sont partis du fait que non seulement il y avait une banque d'heures mais qu'en plus, tous les employés sans exception aucune, ne faisaient pas de recherches d'emploi durant leur période de chômage, en prenant pour acquis qu'ils étaient assurés de retourner travailler chez l'employeur durant la période estivale. Les enquêteurs, ayant flairé la « bonne affaire », ont rédigé des déclarations très compromettantes, et étrangement écrites dans un vocabulaire

légal et des formules toutes faites, qui ouvraient toute grande la porte à des décisions défavorables envers ces travailleurs. Les déclarations étaient rédigées de telle manière qu'il était peu probable qu'elles furent réellement celle des prestataires.

Après avoir rencontré l'ensemble de ces travailleurs, nous avons engagé un processus d'appel (de contestation) qui a amené la Commission à révisé ses propres décisions, avant même d'être entendus devant ce tribunal administratif qu'est le Conseil arbitral. Ainsi, l'assurance-emploi laissa tomber l'ensemble des décisions concernant les avis de non-disponibilité (qui avaient pour conséquence de réclamer toutes les prestations jusqu'à 5 ans en arrière) et les pénalités qui y étaient rattachées. Cela, au total, représentait environ 80% de la dette. En plus, elle recommandait de baisser la pénalité de 50% à 40% dans les décisions liées à l'écart de rémunération de la fameuse banque de

temps (dette générée par la différence entre le montant gagné et le montant déclaré).

Partiellement satisfait, nous avons persisté dans notre appel dans les dossiers des travailleurs à qui la Commission exigeait le remboursement des plus importantes pénalités. Rencontre de groupe, étude des 36 décisions restantes, équivalents à deux caisses

**Les enquêteurs, ayant
flairé la « bonne affaire »,
ont rédigé des déclarations
très compromettantes (...)**

de documents, préparation de l'argumentaire, de la jurisprudence, bref nous avons accompli un énorme travail de préparation aboutissant à une journée complète d'audition au Conseil Arbitral.

Après avoir plaidé l'ensemble des dossiers, en faisant témoigner un par un tous les prestataires, le Conseil Arbitral a finalement conclu que ces travailleurs n'avaient jamais agi avec l'intention de frauder. Selon le Conseil Arbitral, les travailleurs avaient agi de bonne foi, croyant qu'il y avait entente entre la Commission de l'assurance-emploi et l'employeur considérant qu'ils faisaient un travail saisonnier, et qu'ils ne faisaient, en cela, que suivre les instructions de leur patron. Si les avis de trop-payé sont demeurés, les pénalités et les avis de violation par contre sont tombés pour l'ensemble des dossiers des prestataires représentés au Conseil arbitral.

Ainsi se terminait, pour tous ces travailleurs, une mésaventure qui aura duré plus d'un an et demi.

Vous avez des questions?

Si vous avez des questions à propos de l'assurance-emploi n'hésitez pas à contacter un des groupes membres du CNC. Notre service d'information téléphonique est gratuit et professionnel.

L'inc@sif

est le bulletin d'information du Conseil national des chômeurs et chômeuses. Il est publié 3 fois par année et sa reproduction est encouragée si la source est mentionnée.

www.lecnc.com

Conseil national des chômeurs et chômeuses

354, avenue des Pins Ouest
Montréal, (Québec) H2W 1S1
Téléphone : (514) 933-3764
Télécopieur : (514) 933-4074
cnc@lecnc.com

CNC

CONSEIL NATIONAL
DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES